

Aqua

Huile mate

réf.: 80200

Description	Diotrol Aqua huile mate est un additif à base d'huiles naturelles et de cires. L'adjonction de 20 % de Diotrol Aqua huile mate dans la couche de finition du Glacis Diotrol Aqua augmente son élasticité, améliore ses qualités hydrophobes et lui donne d'une façon durable un aspect soyeux. Particulièrement recommandé pour des surfaces très exposées.
Base du liant	Cires spéciaux et huiles naturelles mates.
Conditionnement	1L, 5L et 20L.
Consommation	20 % dans la couche de finition du Diotrol Aqua glacis à l'huile naturelle.
Extrait sec	35 %.
Densité	1.020 kg/L.
Teneur en solvants	Hors C.O.V.
Agent actif	Aucun.
Teintes	Incolore.
Degré de brillance	Soyeux après adjonction de 20 % dans le Diotrol Aqua glacis aux huiles naturelles.
Dilution	Prêt à l'emploi.
Mode d'application	A rajouter à hauteur de 20 % dans le Glacis Diotrol Aqua Attention ! Uniquement dans la couche de finition.
Nettoyage des outils	à l'eau. Après séchage au diluant cellulosique.
Conservation	au moins 12 mois dans les emballages d'origine, hermétiquement fermés. A protéger du gel et ne pas exposer à des températures > 30 ° C. Ne pas mettre en contact avec des matériaux oxydable.
Transport	Marchandise non dangereuse selon RID/ADR.

Elimination des déchets

Code EU 08 01 12

Remettre les restes et le produit périmé en tant que déchets spéciaux au centre de ramassage. Interdiction de les déverser dans les canalisations. Ordonnance sur le traitement des déchets spéciaux.

Remarque

Ces données techniques sont conformes à nos connaissances actuelles et servent de directive et recommandation. En raison de nombreux paramètres pouvant influencer la procédure, notre responsabilité ne saurait être engagée. Il est toujours conseillé de procéder à des essais avant l'application.

Janvier 2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75700

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 1 de 1

révision 15 mars 2006

version 01

1. Désignation des matières, de la préparation et raison sociale

Nom du produit Diotrol Huile mate
But d'application Peinture pour bois
Fabricant/Fournisseur Diotrol SA, Bodenackerstrasse 64, CH 4657 Dulliken
Téléphone (++41) (0)62 285 30 70 Fax (++41) (0)62 285 30 80
Numéro d'appel en cas d'urgence Centre toxicologique Zurich Téléphone (++41) (0)44 251 51 51

2. Composition / indications concernant les composants

Caractérisation chimique du produit:

Huiles naturelles et des solvants organiques

Substances dangereuses

No. CE CAS	No.	Désignation	Teneur % poids	Symbole(s) de danger	Phrases R
265-185-4		Naphte	>25-<50		10
64742-82-1				Xn	65

Texte des phrases R voir chapitre 15 et 16

3. Dangers possibles

Classification Inflammable
Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement Ne pas laisser arriver le produit à l'environnement

4. Mesures de premier secours

Indications générales Transporter le malade au grand air.
Oter tout de suite les vêtements souillés et trempés.
En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doutes, il faut consulter le médecin.
En cas de perte de connaissance stabiliser le malade dans une position latérale – consulter le médecin.

Après l'inhalation Veiller à ce qu'il y ait assez d'air frais. Mettre la personne en position de repos et la tenir chaude.
Si la respiration est irrégulière ou absente, il faut pratiquer tout de suite la respiration artificielle. Consulter le médecin.

Après le contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

Après le contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières écartées et rincer avec beaucoup d'eau courante pendant 10 minutes au moins. Consulter le médecin.

Après avoir avalé Immédiatement consulter le médecin! Tenir la personne tranquille.
Ne pas provoquer le vomissement!

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75700

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 2 de 2

révision 15 mars 2006

version 01

5. Mesures contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés	Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, brouillard de pulvérisation (eau)
Moyens d'extinction non appropriés	Jet d'eau
Dangers particuliers	En cas d'incendie se forme une fumée dense et noire. Formation d'un mélange explosif de vapeur et air possible L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut troubler sérieusement la santé.
Equipement de protection spécial	Le cas échéant il faut porter un masque respiratoire.
Indication	Récipients fermés qui se trouvent à proximité du foyer d'incendie, refroidir avec de l'eau. Eviter que l'eau entre dans la canalisation ou dans le sol.

6. Mesures en cas de fuites ou déversements accidentels

Mesures de précaution pour les personnes	Tenir à l'écart de toute source d'ignition et bien aérer les endroits. Ne pas inhaler les vapeurs! Observer les instructions de protection (voir chapitres 7 et 8).
Mesures pour la protection de l'environnement	Eviter l'entrée dans la canalisation. En cas de pollution de rivières, lacs, conduites des eaux d'égouts ou du sol, informer les autorités compétentes conformément aux lois
Procédé de nettoyage	Limiter le matériel sorti au moyen d'un produit absorbant incombustible (comme p. ex. sable, terre, tripoli, Vermiculite) et amasser dans les récipients prévus pour l'élimination suivant les prescriptions locales. Nettoyer de préférence à l'aide d'un détergent, ne pas utiliser des solvants, si possible.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications pour un maniement sûr	Eviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air ainsi que le dépassement des limites de la valeur MAK. Utiliser le matériel seulement en le tenant à l'écart de lumière ouverte, feu et d'autres sources d'ignition. Une charge électrostatique est possible. Utiliser seulement des conduites mises à la terre pour transvaser le matériel. Il est recommandé de porter des vêtements et des souliers antistatiques. Utiliser seulement des outils anti-étincelle. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière causée par la rectification. Ni manger ni boire et ne pas fumer pendant le travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Observer les règlements légaux concernant la protection et la sécurité. Pour l'application au pistolet il faut observer en outre: Parce qu'on doit s'attendre à l'action d'aérosols et de vapeurs de solvants, il est recommandé que toutes les personnes se trouvant dans la cabine pour la peinture au pistolet portent un masque respiratoire, jusqu'à ce que la concentration de la vapeur des solvants se soit baissée sous la valeur limite pour l'air.
Indications au sujet de la protection contre le feu et l'explosion	Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et s'étendent sur le sol. Le mélange des vapeurs avec l'air est explosif! Voir aussi chapitre 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75700

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 3 de 3

révision 15 mars 2006

version 01

<u>Stockage</u>	
Exigences aux entrepôts et aux emballages	L'installation des entrepôts doit, conformément aux prescriptions nationales, être protégée contre explosions. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Ne pas vider sous pression, pas de réservoirs à pression! Il est interdit de fumer! Entrée interdite aux personnes non autorisées. Une fois ouverts, refermer soigneusement les récipients et stocker debout, pour éviter tout écoulement.
Stockage avec d'autres matériaux	Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation.
Indications ultérieures au sujet des conditions de stockage	Stocker en tout cas dans des récipients conformes aux emballages originaux. Observer les indications sur l'étiquette. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

8. Limite d'exposition et équipement de protection personnel

Mesures techniques de protection

Avoir soin d'un bon aérage soit au moyen d'aspiration locale ou d'évacuation d'air générale. Si cela ne suffit pas pour tenir la concentration de la vapeur de solvants en dessous des valeurs limite pour l'air, il faut porter un masque respiratoire approprié.

Composants avec des valeurs limite à surveiller concernant l'emplacement de travail

no. CE no. CAS	Désignation	sorte	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
265-185-4 64742-82-1	Naphte	MAK	100	525

Les valeurs indiquées sont empruntées à la publication SUVA / CNA (CH) concernant les valeurs limite à l'emplacement de travail. Pour d'autres pays il faut consulter les listes correspondantes de ce pays.

Équipement de protection personnel

Protection de l'appareil respiratoire Si la concentration des solvants dépasse la valeur limite de l'air, il faut porter un masque respiratoire agréé pour cet usage.

Protection des mains Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement des matériaux, mais aussi d'ultérieures caractéristiques de qualité et du producteur. Parce que le produit est une préparation de plusieurs matières, la stabilité des matériaux des gants n'est pas calculable d'avance. Il faut tester les gants avant l'utilisation.

Pour le contact permanent de 15 minutes au maximum, des gants en caoutchouc de fluor (Viton) sont appropriés.

Comme protection contre des éclaboussures des gants en Néoprène sont appropriés.

Des gants en cuir ou tissu épaisse ne sont pas appropriés.

Protection des yeux Porter des lunettes protectrices comme protection contre éclaboussures.

Protection du corps et mesures hygiéniques Porter des souliers et des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75700

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 4 de 4

révision 15 mars 2006

version 01

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme / Couleur Liquide / jaunâtre

Odeur spécifique

Valeur pH p.a.

	valeur	unité	méthode		valeur	unité	méthode
Teneur en solvants	~ 68	%	Densité (20°C)	~ 0.87	g/cm ³
Point éclair	~ 45	°C	Viscosité	p.d.	sec.	DIN 4 mm
Point d'ébullition	>150	°C				
Point de fusion	p.d.	°C				
Limite d'explosion inférieure	~ 0.6	% vol. (solvants dans l'air)					
Limite d'explosion supérieure	~ 6.5	% vol.(solvants dans l'air)					
temp. d'inflammation spontanée	p.d.	°C					
Pression de vapeur	< 110	kPa					
Solubilité dans l'eau	pas mélangé						
séparation du solvant < 3% selon RID/ADR			oui				

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter En observant les prescriptions recommandées concernant le stockage et la manipulation le produit est stable (voir chapitre 7).

Substances à éviter Tenir à l'écart de matériaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation, pour éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux Par températures élevées des produits de décomposition dangereux (comme p. ex. dioxyde de carbone CO₂, oxyde de carbone CO, fumée, oxyde azotique NO_x) peuvent se former.

11. Indication concernant la toxicologie

Expériences pratiques L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir pour conséquence l'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs.

Eclaboussures de solvants peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Notes générales Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 88/379/CEE et le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75700

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 5 de 5

révision 15 mars 2006 version 01

12. Indication concernant l'écologie

Il n'existe aucune déclaration sur ce produit. Ne pas laisser entrer dans la canalisation (eaux et égouts) et dans le sol.

Composants qui menacent l'environnement: sans objet

13. Indication concernant l'élimination

Produit	No. des déchets	08 01 11 (ds)
	Nom des déchets	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballage impropre	Selon les prescriptions locales éliminer ou amener à la réutilisation. Récipients qui ne sont pas vidés conformément à l'ordre passent pour déchets spéciaux.	
	No. des déchets	15 01 02
		15 01 04
	Nom des déchets	Emballages en matière plastique
		Emballages en métal

14. Indication concernant le transport

Transport seulement d'après les prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO / IATA).

Indications générales pour le marquage

No. UN	1263
Désignation officielle	Peinture
Composants déterminant le danger	--
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Symbole(s) du danger	3

Indications complémentaires pour les moyens de transport

ADR emballage < 450 litre	--		
ADR emballage ≥ 450 litre	prescription spéciale	640E	
RID	--		
ADNR	--		
IMDG	proper shipping name	paint	
	EmS	F-E, S-D	F-E, S-D
	marine pollutant	none	
ICAO/IATA	proper shipping name	paint	

En outre il faut observer les prescriptions des compagnies aériennes et des destinations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ No. 75700

correspondant à 91/155/CEE et OFDS (CH)

date

page 6 de 6

révision 15 mars 2006

version 01

15. Prescriptions

Marquage d'après les directives pour substances dangereuses(ADR/RID)

Marquage du danger -- Symbole(s) de danger --

Composants déterminant le danger (contient) --

Phrases R 10 Inflammable

Phrases S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Marquage spécial Contient du Terpentínöl. Peut déclencher une réaction allergique.

Protection contre le feu classe BVD (CH) F1, I, Fu

Loi sur le régime des eaux 1 en petite quantité, constituent un danger pour les eaux (auto classification)

16. Autres indications

Phrases R avec chiffre(s)-indice du chapitre 2 et 12, s'ils ne sont pas indiquées dans le chapitre 15.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

p.a. n'est pas applicable

p.d. n'est pas déterminé

Les modifications de cette nouvelle version sont marquées dans la marge gauche.

Les indications sur cette fiche de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles et sont conformes à la législation nationale ainsi qu'à la législation de l'UE. Nous n'avons aucune connaissance et aucun contrôle des conditions de travail de l'utilisateur. Sans autorisation écrite, une application du produit s'écartant de celle mentionnée dans le chapitre 1 est interdite. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de cette fiche de sécurité décrivent l'exigence de sécurité de notre produit, elles ne garantissent pourtant pas les propriétés du produit.